#### COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 13 décembre 2012

n° 2

page 1/3

**RAPPORTEUR: Monsieur Jacques MELQUIOND** 

**OBJET**: Budget principal, budgets annexes de l'eau potable, du parc de

stationnement.

Décision modificative n°2 de l'exercice 2012.

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n°2 pour 2012 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres ou entre sections qui ne bouleversent pas la structure du budget et des crédits nouveaux financés par des recettes équivalentes. Il comprend par ailleurs toutes les écritures liées à la renégociation du prêt Dexia Euro/ Franc suisse. Celle-ci a permis :

- de figer à 5,95 % le taux de cet emprunt pour 2012 et 2013 contre environ 14 % en application de l'ancien contrat.
- d'obtenir un nouveau financement de 1,5 M€ à 4,05 % sur 15 ans

Grâce à cette négociation, une provision pour risques et charges financiers de 240 000 € correspondant au montant des intérêts inscrits non utilisés peut être réalisée. Elle permettra en 2014 de faire face, si besoin, à la hausse des intérêts de cet emprunt.

Les parkings avec barrières de Blossac et du Château (dépense d'investissement de 200 000 €) ainsi que le parking souterrain Allaman (dépense d'investissement de 1,8 M€) sont assujettis à la TVA. Par conséquent, les recettes et les dépenses tant d'investissement que de fonctionnement doivent être comptabilisées dans le budget annexe des parcs de stationnement. Les écritures de régularisation doivent donc être passées pour transférer les crédits du budget principal au budget annexe.

Pour le budget eau potable, un ajustement des crédits entre le chapitre 011 et le chapitre 65 est nécessaire.

\* \* \* \* \*

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du parc de stationnement,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2 du 27 janvier 2012 adoptant le budget

#### COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 13 décembre 2012 n° 2 page 2/3

primitif 2012,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2 du 5 juillet 2012 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2012 intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2011,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 1 du 27 septembre 2012 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice 2012,

**CONSIDERANT** que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

**CONSIDERANT** que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

**CONSIDERANT** le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2012 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2012 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :
  - au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
  - au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés.
- d'étaler la soulte liée à la renégociation de l'emprunt Dexia MPH273379EUR sur une durée de 15 ans correspondant à la durée de refinancement.

## **Budget Principal:**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	500 000 €	0€	2 039 900 €	2 539 900 €
Opérations d'ordre	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €
TOTAL	500 000 €	500 000 €	2 539 900 €	2 539 900 €

# **COMMUNE DE CHATELLERAULT**

# Délibération du conseil municipal

du 13 décembre 2012

n° 2

page 3/3

# Budget annexe de l'eau Potable :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0€	0€	0 €
Opérations d'ordre	0€	0€	0€	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

# Budget annexe du parc de stationnement :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0€	0€	2 000 000 €	2 000 000 €
Opérations d'ordre	0€	0€	0€	0€
TOTAL	0 €	0 €	2 000 000 €	2 000 000 €

Pour: 28
Contre: 0
Abstentions: 11

M. Pipet, Mme Aumon, Mme Vacheron, Mme Barrault + 1 pouvoir MM. Monaury, Cibert, Michaud + 1 pouvoir, Mme Daydet

M. Lévêque

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault Transmis à la sous préfecture, le 19/12/2012 n° 8611 Publié au siège de la mairie, le 19/12/2012 Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La directrice générale adjointe Emmanuelle ADAM